



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 27 juin 2024 à la maison communale à 20 heures.

Le 19 juin 2024.

La Directrice générale,
B.MAHY



Le Bourgmestre
JM DAERDEN

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte communal pour l'exercice 2023.
2. Situation de caisse au 31 mars 2024.
3. PI-PIMACI - Aménagement rue de la Cité – approbation des conditions et mode de passation.
4. PCDR-Fiche projet 1.3 Bergilers – convention -réalisation
5. PCDR – fiche projet 1.3 Bergilers – approbation projet.
6. PCDR – fiche projet 1.5 Lens-sur-Geer – convention-réalisation.
7. PCDR – fiche projet 1.5 Lens-sur-Geer – approbation projet.
8. Bâtiment ex-Belfius – cabinets médicaux ruraux/agence locale pour l'emploi – convention d'occupation.
9. Bâtiment ex-Belfius – rénovation et aménagement – marché de travaux.
10. Eco-pâturage Clos Marchal – convention-Habitat Solidaire de Hesbaye
11. Enseignement maternel : augmentation de cadre au 31/05/2024.
12. Rapport de rémunération 2023.
13. Registre des Etoiles – création et règlement.
14. Ordonnance de police – élections.
15. Ratifications arrêtés de police.

Divers : zone de police – bâtiment rue du Tram – déclaration d'intention – information.

HUIS-CLOS

16. Ratifications désignations institutrices maternelles temporaires.
17. Ratifications désignations instituteurs primaires temporaires.

18. Ratification désignation directrice d'école temporaire.
19. Interruption de carrière pour congé parental – 1/5^{ème} temps – instituteur primaire (pour info).
20. Congé pour prestations réduites à mi-temps – 2 enfants de moins de 15 ans – institutrice primaire.
21. Congé pour prestations réduites à mi-temps – institutrice primaire.
22. Congé pour prestations réduites à 1/5^{ème} temps – maitresse éducation physique et psychomotricité

Rappel : A 19h30, remise diplôme lauréat du travail.